

# Examen régional africain de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Rabat, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2021

## Note d'information

### Table ronde thématique 2 : Protéger les migrants par des mesures de gouvernance des frontières à l'étranger fondées sur les droits

Objectif 4 : Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats	Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus
Objectif 9 : Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants	Objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales
Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée	Objectif 13 : Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange
Objectif 21 : Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable	

#### I. Quelles sont les possibilités et les principales difficultés qui seront examinées dans le cadre de la table ronde thématique ?

Le Pacte mondial demande aux États Membres des Nations Unies de veiller à ce que les mesures qu'ils adoptent pour promouvoir la sécurité et l'intégrité de leurs frontières et des processus migratoires soient conformes à leurs engagements internationaux. Les initiatives africaines visant à améliorer la gestion des frontières comprennent la Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière, également connue sous le nom de Convention de Niamey, de 2014, le Programme frontière de l'Union africaine et la Stratégie de l'Union africaine pour la gouvernance des frontières, adoptés pour faciliter la mise en œuvre de la Convention de Niamey.

Les grandes difficultés liées à la gestion des frontières découlent de la multiplicité des organismes impliqués dans ce processus, de la persistance de conflits violents le long de nombreuses frontières, du fait que de nombreuses frontières entre pays africains sont longues et poreuses, et de l'utilisation généralisée des points de passage frontaliers illégaux par les migrants, les passeurs et les trafiquants d'êtres humains. De nombreux responsables de la gestion des frontières violent aussi régulièrement le droit international des droits de l'homme, qui prévoit que la détention des migrants ne doit être qu'une mesure de dernier recours.

Il reste beaucoup à faire pour que les migrants qui retournent volontairement dans leur pays d'origine reçoivent une aide qui couvre à la fois leurs besoins immédiats en matière de voyage et leurs besoins fondamentaux d'alimentation et de soins de santé. De nombreux migrants ont également besoin d'une aide financière en transit, d'un soutien psychosocial et d'une aide à la réinstallation et à la réintégration à long terme. Des frontières bien gérées et l'approfondissement de l'intégration économique à la suite de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain pourraient améliorer considérablement la sécurité et la stabilité des migrants.



## **II. Quelles mesures doivent-elles être prises pour faciliter la réalisation de l'objectif global de la table ronde thématique 2 en Afrique ?**

- Améliorer les procédures de délivrance des documents d'identité, qui sont requis par les ressortissants africains souhaitant demander des documents de voyage, et réduire les coûts et simplifier les processus administratifs associés au processus de demande de documents d'identité ;
- Améliorer la coordination entre les pays africains et leurs partenaires internationaux afin de sauver des vies et de réduire le nombre de migrants portés disparus ;
- Renforcer la capacité des pays africains à surveiller leurs points d'entrée et de sortie aériens, terrestres et maritimes afin de prévenir et de détecter les activités de contrebande et de trafic, et veiller à ce que des sanctions appropriées soient imposées aux personnes reconnues coupables d'infractions de contrebande et de trafic ;
- Améliorer la gestion des frontières en mettant en place des systèmes numériques interopérables de traitement de l'immigration, et en dispensant aux fonctionnaires de l'immigration et des douanes une formation conforme aux normes et protocoles internationaux de gestion des frontières, notamment la nécessité de ne recourir à la rétention administrative des migrants qu'en dernier recours ;
- Conformément aux bonnes pratiques établies, y compris celles développées par l'Éthiopie, établir des normes et des procédures communes pour faciliter le retour et la réadmission des migrants dans la dignité, et mettre en œuvre des programmes de réinstallation et de réintégration durables à long terme qui soutiennent les moyens de subsistance des rapatriés.

## **III. Questions d'orientation**

- Quelles sont les principales contraintes qui ont entravé les efforts des pays africains pour garantir la protection des migrants et promouvoir une gouvernance des frontières fondée sur les droits ?
- Quelles stratégies et quels mécanismes de soutien peuvent-ils être fournis par les États et les partenaires de développement pour garantir que tous les migrants disposent d'une preuve d'identité légale et des autres documents requis ?
- Comment les pays africains et leurs partenaires internationaux peuvent-ils accélérer les efforts pour sauver des vies et renforcer leur coordination sur la question des migrants disparus ?
- Comment les pays africains peuvent-ils améliorer leur collaboration afin de lutter contre le trafic de migrants, conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et renforcer la réponse transnationale au trafic de migrants et à la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales ?

- Comment les pays africains peuvent-ils relever les défis auxquels sont confrontés les communautés frontalières, notamment la violence transfrontalière, et sécuriser des frontières souvent poreuses et difficiles à surveiller de manière intégrée, sûre et coordonnée ?
- Quelles mesures devraient-elles être prises pour aider les pays africains à mettre en œuvre les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment les articles 9 et 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui exigent des États qu'ils ne recourent à la rétention des migrants qu'en dernier ressort et qu'ils s'efforcent de trouver des solutions de rechange ?
- Quels enseignements peut-on tirer des bonnes pratiques développées par l'Éthiopie et d'autres pays pour faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dans la dignité, ainsi que leur réintégration dans la société ?

#### IV. Ressources complémentaires

On trouvera ci-dessous une liste des principales ressources concernant ce domaine thématique :

- Banque africaine de développement (BAD), *African Visa Openness Report 2020* (Rapport 2020 sur l'ouverture des visas). Disponible en anglais à l'adresse : [www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VisaOReport2020-R8\\_14dec20.pdf](http://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/VisaOReport2020-R8_14dec20.pdf).
- Banque mondiale, Identification for Development (ID4D) Initiative (Initiative Identification pour le développement). Voir : [id4d.worldbank.org/](http://id4d.worldbank.org/) (en anglais).
- Commission de l'Union africaine et Organisation internationale pour les migrations, *Rapport sur la migration en Afrique : Remettre en question le récit*. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/rapport-sur-la-migration-en-afrique-remettre-en-question-le-recit>.
- Commission de l'Union africaine, *Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et Plan d'action (2018-2030)*. Disponible à l'adresse : [https://au.int/sites/default/files/documents/35956-doc-2018\\_mpfa\\_french\\_version.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/35956-doc-2018_mpfa_french_version.pdf).
- Commission de l'Union africaine, *Draft Report of the Evaluation of the Implementation Status of The African Union's Ouagadougou Action Plan to Combat Trafficking in Human Beings, Especially Women and Children (2006) in Africa* (Projet de rapport d'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (2006) en Afrique) (janvier 2019). Disponible en anglais à l'adresse : [au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36175-rp-final\\_draft\\_report-english.pdf](http://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/36175-rp-final_draft_report-english.pdf).
- Commission de l'Union africaine, *Stratégie de l'Union africaine pour la gouvernance des frontières – Projet* (novembre 2017). Disponible à l'adresse : <https://www.peaceau.org/uploads/2018-03-07-aubgs-f.pdf>.

- Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, *Feuille de route principale de l'Union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes d'ici 2020 (Feuille de route de Lusaka)* (novembre 2016). Disponible à l'adresse : [https://au.int/sites/default/files/documents/37996-doc-au\\_roadmap\\_silencing\\_guns\\_2020.pdf.fr\\_.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/37996-doc-au_roadmap_silencing_guns_2020.pdf.fr_.pdf).
- Département d'État des États-Unis d'Amérique, Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons (Bureau chargé de la surveillance et de la lutte contre le trafic de personnes ), *2020 Trafficking in Persons Report* (Rapport 2020 sur le trafic des personnes) (juin 2020). Disponible en anglais à l'adresse : [www.state.gov/reports/2020-trafficking-in-persons-report/](http://www.state.gov/reports/2020-trafficking-in-persons-report/).
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales* (non daté). Disponible à l'adresse : [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/OHCHR\\_Recommended\\_Principles\\_Guidelines\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/OHCHR_Recommended_Principles_Guidelines_FR.pdf).
- North Africa Mixed Migration Task Force (Groupe de travail sur les migrations mixtes en Afrique du Nord), Mixed Migration Hub (Centre sur les migrations mixtes). Voir : [www.mixedmigrationhub.org/](http://www.mixedmigrationhub.org/) (en anglais).
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), *Global Report on Trafficking in Persons* (Rapport mondial sur la traite des personnes) (2018). Disponible en anglais à l'adresse : [www.unodc.org/e4j/data/university\\_uni/global\\_report\\_on\\_trafficking\\_in\\_persons\\_2018.html](http://www.unodc.org/e4j/data/university_uni/global_report_on_trafficking_in_persons_2018.html).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), Displacement Tracking Matrix (Matrice de suivi des déplacements). Disponible en anglais à l'adresse : [dtm.iom.int/](http://dtm.iom.int/).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *État de la migration dans le monde 2020* (2021). Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2020>.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *IOM Continental Strategy for Africa 2020–2024* (Stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique 2020-2024) (2020). Disponible en anglais à l'adresse : [publications.iom.int/books/iom-continental-strategy-africa-2020-2024](http://publications.iom.int/books/iom-continental-strategy-africa-2020-2024).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Missing Migrants Project (Africa portal)* (Projet sur les migrants disparus – Portail Afrique). Disponible en anglais à l'adresse : [missingmigrants.iom.int/region/Africa](http://missingmigrants.iom.int/region/Africa).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), Plateforme sur le retour et l'intégration. Accessible à l'adresse : <https://returnandreintegration.iom.int/fr>.